

**COMPTE-RENDU**

**de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le vingt-deux décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

**Présents :**

M. TERRAL, Maire

Mmes METGE, ITRAC, Mrs TERRASSIE, DAL MOLIN, Adjointes.

Mmes BODHUIN, FALCO, MANDIRAC, Mrs MOSTARDI, BOUCHER, BOUSQUET, BONNEMAIN, RABEAU, BONNEFOI, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

Mme BLANC qui a donné procuration à Mme METGE

M. SALVADOR qui a donné procuration à M. TERRAL

M. BESNARD qui a donné procuration à M. BOUCHER

Mme RANJEVA qui a donné procuration à M. BONNEMAIN

Mme AUSSENAC qui a donné procuration à Mme FALCO

**Absent :** /

**Date de la Convocation :** 14 décembre 2016

**Secrétaire de séance :** Mme MANDIRAC Françoise

M. le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été adressé à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire précise que M. BANCELLS est intervenu le 21/12/2016 pour la maintenance de l'orgue conformément au contrat d'entretien et a signalé la présence de rongeurs. Une solution devra être trouvée pour les éradiquer.

M. le Maire énonce les questions diverses :

- relevé des décisions du Maire
- population au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- devis reliures et numérisation des actes

**I – MAISONS PARTAGÉES – PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire fait part de l'évolution du nombre de permis de construire sur la Commune de 2008 à 2016 et du statu quo des zones AU0 depuis l'adoption du PLU en 2014.

**Délibération 2016-95**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la volonté de l'association âge sans frontière (ASF) de réaliser des maisons partagées sur la Commune de Brens. Ce concept à vocation sociale vise à promouvoir l'habitat alternatif pour personnes âgées fragiles à faibles revenus dans le cadre d'une colocation organisée et encadrée.

Plusieurs maisons partagées ont été réalisées dans le Tarn (Tauriac, Cahuzac sur Vère, Verdalle, Montredon Labessonnié).

## **MAIRIE DE BRENS**

### **➤ Séance du 22 décembre 2016**

Tarn habitat et âge sans frontière devraient prochainement signer une convention de partenariat, permettant d'établir un projet technique et architectural dans le cadre du Programme local de l'habitat (PLH) intercommunal, qui prévoit notamment le développement d'une offre d'habitat adaptée au vieillissement de la population et au handicap.

A ce jour, sur les deux sites de Roudoulou et St-Eugène classés en zone AU (à urbaniser), aucune opération d'aménagement n'a débuté.

Or, âge sans frontière souhaitant réaliser cette opération dans un avenir proche a contacté le propriétaire d'une parcelle sise à Douzil, idéalement située pour ce projet (proximité des différents services, du centre du village) mais classée en zone AU0 (extension futur à vocation d'habitat).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- **la réalisation du projet de maisons partagées sur le territoire communal,**
- **la mise en œuvre de la procédure d'urbanisme réglementaire** pour la réalisation de ce projet.

## **II – MAISON DES ASSOCIATIONS – MISE A DISPOSITION – REGLEMENT INTERIEUR**

Après avoir informé l'assemblée de la suppression des bordures devant l'immeuble suite à la chute d'une personne âgée et la proposition de l'inter-commission du 19 décembre 2016 de mise en place de plots et de barrières qui pourront ensuite être fleuries.

### **Délibération 2016-96**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le règlement en vigueur réserve l'utilisation des locaux de la maison des associations aux associations Brensoles.

Or, il rappelle que la Communauté de Communes a largement contribué au financement de l'immeuble avec des fonds de concours inutilisés par certaines Communes du territoire et propose de mettre à disposition l'espace pour des réunions de l'intercommunalité ou d'organismes tiers en dehors des créneaux horaires réservés pour les activités associatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 17 voix pour (dont 4 représentées) et 2 abstentions (dont 1 représentée) :

- approuve l'ajout au préambule du règlement intérieur d'utilisation de la maison des associations du paragraphe suivant : «la commune de Brens se réserve le droit d'utiliser les lieux pour ses propres besoins ou ceux de la Communauté de Communes ou d'agglomération dont elle dépend.

Enfin, le Maire peut exceptionnellement octroyer son utilisation à un organisme tiers en dehors des jours et heures réservés à celle d'une association. »

## **III – UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

M. le Maire rappelle que les équipements sportifs appartiennent à la Commune et sont mis à disposition des associations sportives qui doivent utiliser les différents espaces : terrains de sport, vestiaires, bungalow, piste d'athlétisme pour les besoins de leurs activités sportives en bonne entente.

Mme BODHUIN demande qu'une solution soit trouvée pour que les enfants puissent prendre leurs goûters au chaud.

M. le Maire précise qu'il n'a été saisi d'aucune demande.

Après discussion, M. le Maire précise que les Présidents du Foot et du Rugby disposeront chacun d'une clé du bungalow dit « club house » et devront s'engager à partager l'usage du local dans l'intérêt de tous.

Un courrier sera adressé aux associations concernées et la remise de la clé sera effectuée par M. le Maire en présence des deux Présidents des associations concernées.

## **MAIRIE DE BRENS**

### **➤ Séance du 22 décembre 2016**

M. le Maire cède la parole à M. BONNEFOI pour la présentation des travaux de la commission inter-communale sport et culture relatifs aux équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, à leur mode de gestion et à la liste de critères proposés pour la définition de l'intérêt communautaire des installations communales.

## **IV – CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN COURANT DES BATIMENTS ET ESPACES VERTS DE LA CRECHE INTERCOMMUNALE « BRIN DE MALICE »**

### **Délibération 2016-97**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée, qu'en l'absence de service technique en interne et dans un souci de bonne organisation et de mutualisation des services, la Communauté de Communes Tarn et Dadou a prévu de confier, par convention, l'entretien des locaux et des espaces verts de ses équipements aux Communes sur lesquelles sont situées les crèches, en vertu des dispositions de l'article L5214-16-1 du CGCT.

La Convention proposée pour l'entretien courant des locaux et des espaces verts de la crèche intercommunale de Brens « Brin de Malice » fixe les modalités d'exécution de ces travaux par les services techniques municipaux dont notamment :

- ⇒ La date d'effet : 01/01/2017
- ⇒ Durée : 3 ans renouvelable par accord exprès. Possibilité de résiliation avec préavis de 3 mois.
- ⇒ Objet : entretien courant et autres interventions techniques (logistique, manutention, interventions ponctuelles).
- ⇒ Rémunération de la prestation : remboursement par Tarn et Dadou à la Commune au vu d'un état récapitulatif indiquant le temps et la nature des prestations selon la tarification suivante :
  - taux horaire moyen de 20 € incluant le coût de l'agent et les frais de déplacement complétés par l'achat de fournitures et/ou l'utilisation de machines d'équipements spéciaux (annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve les termes de la Convention sus citée.**
- **autorise M. le Maire à procéder à sa signature.**

## **V – MODIFICATION TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL AU 01/01/2017**

L'avis du comité technique du Centre de Gestion du 20/12/2016 sur le transfert des compétences scolaires, péricole scolaire, voirie et des personnels affectés à l'exercice de ces compétences, à la Communauté d'Agglomération n'a pas été notifié à la Commune.

La question relative à la modification du Personnel Communal sera reportée au prochain Conseil Municipal.

## **VI - CONTRAT GROUPE PREVOYANCE COLLECTEAM**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, contrairement aux accords du 21 octobre 2016 avec Tarn et Dadou validant le maintien des taux de cotisations 2016, ALLIANZ a notifié aux Collectivités adhérentes en date du 5 décembre 2016 une augmentation tarifaire de 6% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Tarn et Dadou a relevé le caractère tardif de la notification, eu égard les dispositions de la convention et a notifié son opposition à l'assureur.

Dans l'attente de la réponse, M. le Maire décide de reporter cette question au prochain Conseil Municipal.

## MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 22 décembre 2016

### VII – ECOLE ET CINEMA

A la demande de Média Tarn, M. le Maire propose à l'assemblée de rectifier la délibération du 04/07/2016.

#### Délibération 2016-98

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la participation de la Collectivité, depuis plusieurs années, à l'action pédagogique Ecole et Cinéma assurée dans le Département, par le coordinateur départemental Education Nationale et le coordinateur départemental Cinéma.

La participation financière 2016-2017 est fixée à 2,50 € par élève (dont 1,50 € à la charge de la coopérative scolaire et 1 € à la charge de la Mairie). La Collectivité devant prendre à sa charge les frais de transport, le cas échéant.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide de poursuivre le financement de cette activité pour l'année 2016-2017.**

### VIII – PARTICIPATION FORFAITAIRE AUX FRAIS DE SCOLARITE OGEC – ECOLE DU BON SAUVEUR

#### Délibération 2016-99

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de l'école du Bon Sauveur à Albi (OGEC) relative au versement d'un forfait pour les frais de scolarité d'un enfant domicilié à Brens, élève d'une classe spécialisée de cet établissement sur le fondement de l'article L 442-5-1 du code de l'éducation.

Sur proposition de l'inter commission du 19 décembre 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **décide de verser une contribution forfaitaire annuelle de 500 € à l'école du Bon Sauveur d'Albi.**

La famille de l'élève sera informée de la contribution financière de la Commune.

### IX – CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATION ARBRES ET PAYSAGES TARNAIS – PROGRAMME 2016-2017

#### Délibération 2016-100

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des termes de la convention de partenariat proposée par l'association arbres et paysages tarnais dans le cadre de sa mission d'appui pour l'accompagnement de la plantation des haies et arbres champêtres.

Mme ITRAC chargée de ce dossier apporte des précisions sur les sites retenus, les missions de l'association et les engagements de la Collectivité.

Elle précise que :

- ce projet est cofinancé par la Région, le Département et la Fédération de la chasse,
- la participation de la Commune s'élève à 1 576.80 € TTC (caution de 116 € incluse et restituée 2 ans après la fin de la plantation sous réserve de sa réussite et des entretiens prévus).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve la convention annexée à la présente,**
- **autorise M. le Maire à procéder à sa signature.**

## **MAIRIE DE BRENS**

➤ **Séance du 22 décembre 2016**

### **X – SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU TARN (SDET) – RAPPORT D'ACTIVITE 2015**

#### **Délibération 2016-101**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité 2015 du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte du rapport d'activité 2015 du SDET.**

### **XI – VILLAGE ETAPE**

Afin de préparer l'assemblée générale de la Fédération des Villages Etapes prévue à Brens à l'automne 2017, une réunion préparatoire aura lieu le 1<sup>er</sup> février 2017 de 10h à 16h à la mairie, en présence du Président de la Fédération.

Un point sera effectué en 2017 au terme des 3 ans d'obtention du label. L'office de tourisme de Gaillac sera représenté au salon de Liège.

A ce jour, 50 villages sont labellisés, leur nombre devrait être porté à 80 en 2025.

### **IX – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

M. le Maire rend compte à l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles, il a renoncé au droit de préemption :

- immeuble bâti – section ZC numéros 94-110-111  
La Pradelle – 196 m<sup>2</sup>  
Prix : 154 000 €
- immeuble bâti – section A n° 1442  
958, chemin de Fongarrigue – 2208 m<sup>2</sup>  
Prix : 254 000 €
- immeuble non bâti – section ZL n° 76 (partie)  
266, route de Lendrevié basse – 1121 m<sup>2</sup>  
Prix : 45 000 €

### **X – QUESTIONS DIVERSES**

#### **1) Relevé des décisions**

➤ **Décision n° 06-2016 du 08/12/2016**

**Attribution des marchés de fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire de Brens : marchés à bons de commande d'une durée de 1 an à compter du 01/01/2017 renouvelable 3 fois jusqu'au 31/12/2020.**

## **MAIRIE DE BRENS**

### **➤ Séance du 22 décembre 2016**

- Viande fraîche  
Attributaire : SAS BOUSQUET (La Primaube) : 13 668.30 € HT
  
- Légumes et fruits frais  
Attributaire : ETS BEDEL (Gaillac) : 5 683.29 € HT

### **➤ Décision n° 07-2016 du 08/12/2016**

**Attribution du marché de prestation de services : mission de levé topographique relative aux travaux de restructuration de l'assainissement collectif secteur de St-Fons.**

Attributaire : GEO SUD OUEST –Castres) : 2 960.00 € HT

## **2) Devis reliures et numérisation des actes**

### **➤ Reliures**

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à des travaux de reliures :

- actes d'état-civil de 2003 à 2012,
- comptes rendus des Conseils Municipaux de 2012 à 2015,
- arrêtés municipaux de 2012 à 2015.

Le devis estimatif s'élève à 2000 €.

### **➤ Numérisation**

L'association des Maires a lancé une opération pour mutualiser la numérisation des actes d'état civil afin de permettre leur sécurisation, leur stockage, leur dématérialisation et la conservation des registres.

Le tarif par acte serait inférieur à 1 €.

M. le Maire propose de tester la numérisation d'un registre afin de pouvoir apprécier la qualité de la prestation.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation des travaux de reliure et de numérisation sus visés.

## **3) Population**

Suite aux opérations de recensement effectuées en 2016, la population totale de Brens au 1<sup>er</sup> janvier 2017 s'élève à 2 326 habitants.

- Remerciements de la famille DUBOUSQUET suite au décès de M. Yves DUBOUSQUET.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22 heures.*

**MAIRIE DE BRENS****➤ Séance du 22 décembre 2016**

<b>NOMS et PRENOMS</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOMS et PRENOMS</b>	<b>SIGNATURE</b>
TERRAL Michel		DAL MOLIN Jean-Charles	
METGE Monique		ITRAC Sandrine	
TERRASSIE Jean-Claude		MOSTARDI Daniel	
BODHUIN Maryline		MANDIRAC Françoise	
BONNEMAIN Jean-Michel		BOUCHER Patrick	
BOUSQUET Thierry		RABEAU Jean-Louis	
BONNEFOI Yvon		FALCO Nicole	